



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement construction logement
Bureau aménagement planification paysage

Affaire suivie par : Ingrid BOUTARFA
tel.: 05 62 51 40 11
courriel : ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le 27 mai 2025

Le président de la CDPENAF
à

Service de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial
Pôle environnement et procédures
publiques

**Objet : Avis CDPENAF sur le document cadre élaboré par la Chambre
d'Agriculture des Hautes-Pyrénées**

Le 27 mai 2025, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné la proposition de document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol, conformément à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la procédure des énergies renouvelables.

Je vous informe que la commission a émis **un avis FAVORABLE** (par 13 voix favorables et 2 voix défavorables) à ce document.

Le président de la CDPENAF
Pour le préfet,

Malik AIT-AISSA

Copie : – BSE/DDT65

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr